



## **CAPN TA DSD2 IP1 CSC2 CSC1 du mercredi 1er juillet 2020**

**CGC-Douanes était représentée par N. Lautier titulaire (IP1)**

Cette CAPN était présidée par la **sous-directrice RH**.

Un agent DSD1 s'est positionné sur un poste de CSC1 et sa candidature n'a pas été retenue.

### **3 postes vacants de DSD2 offerts à la promotion**

Tous les candidats ont été promus.

Deux postes de divisionnaires et un poste dans un SCN sont pourvus en promotion. Seul un candidat a été promu sur son second choix au vu de ses compétences évaluées par sa direction d'affectation pour les deux postes offerts en promotion.

Même si un candidat avait une ancienneté récente sur son poste, l'administration considère qu'il s'agit d'une promotion en mobilité et a fait droit à sa candidature. La division pourvue étant une division à fort enjeux managériaux dans une résidence peu attractive, on peut supposer que cette candidature était également une opportunité pour l'administration.

A l'issue de la CAP, une division reste non pourvue en promotion DSD2 (Amiens).

### **2 postes vacants de CSC1 offerts à la promotion**

Le paramètre du contrat comptable est rentré en ligne de compte pour écarter des dossiers de très grande qualité pour des collègues ayant épuisé tous leurs droits.

Il a été difficile de départager d'excellents dossiers et aptitudes pour ces postes.



**Tel : 01 53 18 00 72**

**Mel : [cgc-douanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:cgc-douanes@douane.finances.gouv.fr)**

**Le syndicat qui décrypte les CAPC !**

## 5 postes vacants de CSC2 offerts à la promotion

Un IR1 en statut d'emploi CSC2 est nommé sur un poste chef de service CSC2, la priorité aux IP1 est mise entre parenthèse sur ce poste. Le choix de l'administration peut s'expliquer par la faible durée d'ancienneté sur son poste du candidat IP1 en compétition sur le poste. Cela rappelle que la priorité des IP1 est conditionnée par la qualité des dossiers et les règles de gestion applicables. Ce qui donne une grille d'analyse complexe et une lecture difficile parfois des choix effectués.

Certains dossiers excellents ont été écartés, soit pour des raisons de contrat comptable épuisé ou fortement entamé, soit en raison de promotions trop récentes sur les postes occupés.

Globalement, les nominations ont été logiques eu égard aux (trop?) multiples critères de choix qui régissent les nominations sur des postes de CSC2.

Notre inquiétude est réelle sur les décisions de l'Administration lorsqu'il n'y aura plus de CAP pour remonter les anomalies de nomination sur certains postes et que nous ne pourrons plus contester et argumenter sur des éléments qui nous paraissent illogiques voire injustes.

## 5 postes susceptibles d'être vacants de CSC2 offerts à la promotion

2 poste ont été retirés en raison du mouvement non réalisé du titulaire, 1 poste n'a pas été pourvu par l'administration en raison d'un dossier avec avis défavorable, une personne nommée trop récemment, et enfin un contrat comptable entamé, choix non soumis au vote qui nous a étonné.

2 poste restaient à pourvoir in fine, un IR1 a été nommé, un candidat IP1 malgré la priorité a été écarté en raison de sa toute récente nomination sur son poste, le 2ème poste a été pourvu par un IP1.

## 9 postes d'IP1 offerts à la promotion des IR1, IR2 et IR3

2 postes avaient déjà été pourvus et ont été retirés.

Finalement 7 postes ont été proposés à la promotion compte tenu du retrait de ces postes.

Les OS se sont abstenus sur un poste à Roissy pour lequel l'administration ne s'est pas révélée très claire et cohérente sur ses critères d'appréciation.

Les autres choix nous sont apparus cohérents au regard des nombreux critères retenus pour les nominations.

**CGC-Douanes félicite tous les promus et se tient à votre disposition pour de plus amples informations.**



*Tel : 01 53 18 00 72*

*Mel : [cgc-douanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:cgc-douanes@douane.finances.gouv.fr)*

*Le syndicat qui décrypte les CAPC !*